

## COMMUNE DE CHANIERS

Séance du 12 janvier 2026

Date de convocation : 06/01/2026

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le 13/01/2026

Berger Levraud

ID : 017-211700869-20260112-202601\_02-DE

Délibération N° 2026/01/002

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Quorum : 14

**OBJET : Actualisation des tarifs 2026 – Pontons et anneaux**

L'an deux mille vingt-six, le douze janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie-Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints, PISSIER Gérard, MONTADESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, MORAUD Laurent, TREFFANDIER, Nathalie, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURNALES Sandrine pouvoir à GAUDIN Christine, WATTEBLEED Stéphane pouvoir à DAVID Claudia, GIRAudeau Samuel pouvoir à CARTON Jean-Pierre, GÉRIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Excusées : LATOUCHE Céline, LE MENI Nadège,

Secrétaire de séance : CARTON Jean-Pierre.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la signature de la convention avec le Département de la Charente Maritime, qui a pour objet de définir les conditions d'occupation du domaine public fluvial, il y a lieu de redéfinir la politique tarifaire de la commune.

Ainsi après avis favorable de la commission finances en date du 15 décembre 2025, la mise à disposition des pontons et des anneaux auprès du public se fera suivant ces nouveaux tarifs, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Occupation des pontons : 250€/ an,
- Occupation des anneaux : 120€/an.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition de nouveaux tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Jean-Pierre CARTON



A handwritten signature of Jean-Pierre Carton is shown, consisting of a series of fluid, cursive lines.